

Ce formulaire permet aux professionnels de la santé, aux denturologistes, aux hygiénistes dentaires ou à une personne qu'ils ont autorisée de recevoir leurs états de compte par la poste pour une **période de 6 mois**.

Transmettez-nous votre demande **au moins 6 semaines avant** la date souhaitée de début de transmission par la poste.

Important :

- Nous transmettons en tout temps vos états de compte dans votre messagerie sécurisée.
- Pour demander de recevoir des états de compte par la poste, vous devez être **la seule personne** à les recevoir dans votre messagerie sécurisée.
- Pour demander un état de compte transmis à une **agence de facturation**, remplissez le formulaire [Demande de documents financiers – Professionnels de la santé, denturologistes ou hygiénistes dentaires](#) (4176).

1. Renseignements sur le professionnel de la santé, le denturologiste ou l'hygiéniste dentaire

Prénom	Nom	Numéro de téléphone	Numéro du professionnel

Je suis un professionnel de la santé rémunéré à honoraires fixes.

2. Renseignements sur la personne autorisée* (s'il y a lieu)

Prénom	Nom	Numéro de téléphone

* La personne identifiée **doit déjà être autorisée** au moment de votre demande. Si cette personne n'est pas autorisée, votre demande sera refusée. Pour autoriser une personne, remplissez le formulaire [Gestion des comptes administratifs et du compte de finances personnelles](#) (4552) et choisissez l'option **Autoriser des personnes à signer vos demandes de paiement et relevés d'honoraires**.

3. Début de la transmission par la poste

Date de début de la transmission

Indiquez la date de début de la transmission des états de compte par la poste :

- Date du traitement de votre demande (délai de traitement de 4 à 6 semaines)
- Date ultérieure :

Année	Mois	Jour

Pour obtenir par la poste un état de compte antérieur à la date du traitement de votre demande, remplissez le formulaire [Demande de documents financiers – Professionnels de la santé, denturologistes ou hygiénistes dentaires](#) (4176).

Identification des états de compte

Cochez les états de compte que vous souhaitez recevoir par la poste :

- État de compte du compte de finances personnelles
- État de compte des comptes administratifs suivants :

N° de compte administratif				
N° de compte administratif				

Pour connaître la liste des comptes administratifs que vous détenez, consultez la section Comptes de facturation de [Mon dossier](#).

- État de compte pour le versement des forfaits et des primes (médecins omnipraticiens seulement)

3. Début de la transmission par la poste (suite)

Vérification des adresses de transmission des états de compte

Nous postons vos états de compte à l'adresse indiquée dans les **Coordonnées d'état de compte** du ou des comptes de facturation visés par votre demande.

Consultez ces coordonnées à la section **Comptes de facturation** de [Mon dossier](#).

Si aucune adresse postale n'est affichée, cela signifie que nous transmettons vos états de compte à votre agence de facturation. Dans ce cas, **nous refuserons votre demande**.

Je confirme que les coordonnées d'état de compte de chacun des comptes de facturation indiqués dans ma demande sont à jour.

4. Fin de la transmission par la poste

Je souhaite mettre fin à la transmission de tous mes états de compte par la poste à compter du _____
date (année-mois-jour)

Cette date pourrait correspondre à celle du traitement de votre demande s'il survient après la date demandée.

5. Signature du demandeur

Signature du professionnel de la santé, du denturologiste ou de l'hygiéniste dentaire

X _____

Date		
ANNÉE	MOIS	JOUR

Signature de la personne autorisée (s'il y a lieu)

X _____

Date		
ANNÉE	MOIS	JOUR

Envoyez-nous ce formulaire

• par courrier à l'adresse suivante :

• ou par courriel : adm_professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec

C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3